



Réunion du 19 décembre au MESR
« Concertation sur la future loi »
Verbatim

Cette « première réunion de concertation » sur le projet de loi ESR à venir (*très vite !*), était organisée par le Directeur de Cabinet de la ministre. Y avaient été invitées les organisations considérées comme représentatives par le ministère, essentiellement les syndicats et associations (des personnels ou des étudiants) siégeant au CNESER¹. Comme syndicats de Solidaires avaient été invités SUD-Recherche-EPST et SUD-Education (délégation limitée à 2 personnes en tout). Compte-tenu de l'indisponibilité des camarades de SUD-Education, ce sont 2 SUD-Recherche-EPST (Janique Guiramand et Marie-B. Albert) qui se sont rendues à cette réunion.

La réunion a duré de 8h30 à 17h environ.

A noter qu'aucun document préparatoire ne nous avait été adressé, pas même un canevas d'ordre du jour et qu'aucun document ne nous a été remis en séance. Nous n'avons eu droit qu'à des présentations orales des membres du cabinet, appuyées sur quelques diapositives.

Ci-dessous, les échanges qui ont eu lieu au cours de cette réunion, tels que nous avons pu les noter, en espérant n'avoir trahi les propos d'aucun intervenant. (Les interventions SUD sont encadrées).

Présents :

Ministère :

L. Collet (Directeur du cabinet), J.-R. Cytermann (Directeur-adjoint du cabinet), G. Houzel (conseiller social), J. Fontanille (conseiller Sciences Humaines et Sociales), Y. Lévy (conseiller spécial Santé), D. Filâtre (conseiller 1^{er} cycle, formation des enseignants...) et quelques représentants des services (Directeur-adjoint de la DGRI...).

Organisations :

CGT (FERC, FERC-sup, SNTRS, CGT-INRA), CFDT (SGEN, SGEN-CFDT-Recherche-EPST), FSU (SNESUP, SNCS, SNASUB), UNSA (sup' recherche, SNPTES), Solidaires (SUD-Recherche-EPST), FO (SNPREES), AutonomeSup, UNEF, FAGE², PDE³, UNI-Mét⁴, Cé⁵, CJC⁶, QSF⁷

Présentation par le ministère :

Présentation générale par L. Collet :

F. Hollande a fait de la jeunesse une priorité du quinquennat. Engagement du gouvernement : réussite pour tous les jeunes => dont les étudiants

¹ CNESER = Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, énorme instance de 69 membres
http://fr.wikipedia.org/wiki/Conseil_national_de_l'enseignement_sup%C3%A9rieur_et_de_la_recherche

² La FAGE : pas un syndicat mais très représentée au CNESER (et partout dans les conseils universitaires) = fédération de corps et assocs étudiantes

³ PDE : idem = les corps de droite (surtout médecine, pharma, droit, mais pas que...)

⁴ Le MET : « Mouvement des étudiants », branche étudiante de l'UNI « fédération de la droite dans l'éducation », de triste mémoire, qui siège également au CNESER

⁵ La Cé : Confédération étudiante, syndicat étudiant lié à la CFDT

⁶ CJC : Confédération des Jeunes Chercheurs (regroupement d'assocs de doctorants, post-docs), siège au CNESER.

⁷ QSF = Qualité de la Science Française : un lobby de profs (très réac' comme vous le verrez au travers de leurs interventions) qui n'est pas un syndicat mais qui siège au CNESER...

Situation ESR : Constat partagé : structures multiples complexes, superposées (« mille-feuilles », « mikado »), multiplicité des opérateurs, absence de lisibilité => Frein : pour jeunes, familles, entreprises...

Objectif de la ministre : renouer le dialogue, ramener la confiance

Dualité système : Universités (U) et organismes ; U et Grandes Écoles (GE), post-bac (U et classes prépa)...

Tout ne sera pas dans la loi => Dispositions réglementaires et contractuelles en plus de la loi.

Aujourd'hui on traite des éléments de la loi.

Actuellement, il y a 2 lois :

- Loi de 2006 = Pacte Recherche (structures RTRA, PRES, CTRS, et ANR et AERES)
- Loi de 2007 = LRU (loi de déconcentration de gestion budget et RH). A montré ses limites : revoir gestion d'autonomie, contrat d'établissement, modalité des élections des conseils et du Président,...

Rapport des assises remis au Pdt de la République lundi dernier. Le Pdt a fixé 4 objectifs au projet de loi :

- mieux assurer l'insertion professionnelle de tous les étudiants,
- simplifier l'organisation de la recherche et de son évaluation,
- faciliter le décloisonnement entre GE, U et organismes de recherche
- concilier efficacité et collégialité dans les instances universitaires

Après cette journée plénière de concertation, il y aura des réunions bilatérales en janvier puis des réunions exceptionnelles du CNESER et du CSRT⁸.

En parallèle, processus parlementaire :

- 1 Parlementaire en mission (J-Y. Le Déaut) qui a suivi les assises et remettra un rapport mi-janvier ;
- Présentation du projet de loi en Conseil des ministres début mars ;
- Ensuite discussion au Parlement.

Cette réunion d'aujourd'hui = aborder les grandes orientations et quelques thématiques :

- Formation et vie étudiante
- Recherche et transfert
- Évaluation
- Gouvernance des établissements
- International

Orientations :

- Démocratiser l'ES et donner une plus grande responsabilité sociale aux établissements en vue de la réussite de tous les étudiants.
- Politique de la Recherche : agenda évoqué par la ministre pour « relever les défis sociétaux » sera inscrit dans la loi, et il y aura d'autres propositions
- Politiques de regroupements d'établissements et de coordination : PRES ont montré leurs limites, modèle « Grand établissement » pas satisfaisant, pas généralisable.
- Simplifier les structures et faciliter les processus de décision de gestion
- Afficher responsabilité à l'international

Présentation des thématiques par J-R. Cytermann :

Politique de formation :

- Nécessaire coordination interministérielle en matière d'enseignement supérieur (ES)

Politique de diplomation et politique de site : relèvent du MESR, mais aussi d'autres ministères

Affirmer le rôle politique fort du MESR

⁸ CSRT : Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie

- Orientation des bacheliers technologiques et professionnels vers l'accès aux filières technologiques : priorité d'accès des bacheliers avec mention inscrite dans la loi (Bac Pro vers BTS et Bac Tech vers IUT)
- Principe d'accréditation périodique des structures, nationale, en fonction d'une évaluation nationale par un évaluateur indépendant ; Évaluation des enseignements par les étudiants
- Meilleure reconnaissance professionnelle du doctorat. Accès réservés aux corps de la haute fonction publique ou aux écoles y menant.
- Réussite des étudiants passe par innovation pédagogique, enseignement numérique : inscrire le principe dans la loi ;
- Modification du système d'études d'accès aux professions de la santé : profiter des possibilités d'expérimentation ouvertes dans la constitution (si limitées et évaluées) pour tester propositions du comité de pilotage des assises, passerelles, « universitarisation » des formations paramédicales ;
- Rapprochement Classes Préparatoires aux GE et Univ. Composantes de niveau L communes.
- Dans la loi réaffirmer l'importance des CNOUS et CROUS pour élaboration des politiques concernant la vie étudiante.

Objectif : insertion et réussite des étudiants

Gouvernement des Établissements d'ES

Corriger les défauts de la LRU, arriver à un meilleur équilibre des responsabilités au sein de l'université. Principes de collégialité et démocratie : rééquilibrage du pouvoir entre le CA et les autres conseils.

CA : élargissement et parité H/F (=> faut un nombre pair). Augmenter le nombre d'élus BIATTS ou étudiants.

Personnalités extérieures participant à l'élection du président ? La ministre a déjà dit oui !

Suppose que les personnalités extérieures soient désignées avant l'élection et d'une manière qui ne soit pas contestable => désigner des catégories de personnalités extérieures et prévoir des modalités de nomination inattaquables.

Procédure de destitution : non, mais si 2/3 des membres démissionnent => retour aux élections

Listes obligatoirement paritaires => mode de scrutin qui le permette : deux tours avec deux listes restantes au second tour, prime majoritaire réduite

Mandat 5 ans du président (durée du contrat), avec renouvellement ou non ? Pas de position à l'heure actuelle.

Distinction entre les deux conseils : formation et recherche ? Puisque formation avec adossement à la recherche, proposent un Conseil qui regroupe CS (Conseil Scientifique) et CEVU (Conseil des études et de la vie universitaire), organisé en sections, avec attribution de compétences fortes ou déléguées.

Si CA stratégique => ne doit pas s'occuper des modalités de contrôle de connaissances et procédures de recrutement, qui doivent relever du **conseil formation recherche**. Le CA : majoritairement des élus + représentants des composantes + personnalités qualifiées aux sections, avec un président élu et maintien d'un vice-président étudiant.

Liste des composantes définies par la loi trop limitative ; doit permettre un choix plus libre de structuration des U.

Favorables à « Conseil des composantes » qui associe les composantes à la préparation du travail au CA.

Grand établissement : définition abusive ; préciser les contours de ce que c'est. Un « Grand Etablissement » qui a toutes les caractéristiques d'une université doit être une université.

Coopération et regroupement d'établissements

Objectifs : simplifier le paysage, rapprocher les formules juridiques. Tenir compte des spécificités locales, mais quelle que soit la formule juridique, il faut des leviers unificateurs :

- Un même contrat pour l'ensemble des établissements regroupés : « **contrat de site** », qui sera expérimenté cette année pour certains établissements (? *pas compris lesquels...*).
- Attribution de tout ou partie des moyens à la structure de regroupement.

Missions de la structure de regroupement révisées par rapport au PRES : définition stratégie, cohérence de l'offre de formation et de la politique de recherche sur un site (nécessaire pour l'accréditation des établissements), politique de transfert, politique de mutualisation et de GRH. Grain pour l'accréditation et l'évaluation pourrait être les établissements regroupés.

Simplifier le nombre de formules juridiques possibles : EPCS⁹ pourrait être considéré comme variété d'EPSCP¹⁰ => conduirait à abroger la formule de PRES dans la loi et la catégorie d'établissement unique particulier.

Donc : contrats négociés à l'échelle de regroupements, avec une structure porteuse, des instances démocratisées, avec un CA tendant vers majorité d'élus, implication des partenaires dans la gouvernance (organismes de recherche, collectivités territoriales, partenaires socio-économiques), organismes de recherche pouvant par ailleurs être membres de l'établissement de regroupement, conseil académique représentatif de la communauté, répartition claire des compétences entre les instances.

Contrat de sites :

Tripartite (Etat / coll territoriales / établissements) pose difficultés => Contrat avec Etat + conventionnements avec collectivités territoriales, articulés avec les contrats avec l'Etat mais indépendants.

Autre outil juridique : renforcer la notion de rattachement des écoles d'ingénieurs aux universités (cf code de l'Education). Rattachement doit être fort sur le cœur des missions : politique de recherche, offre de formation, RH commune. Même contrat avec le ministère.

Simplification du paysage des fondations : lorsque cela est possible, une seule fondation à l'échelle du site, qui peuvent en abriter d'autres (qui n'auraient alors plus de personnalité morale).

Au bout du compte, supprimerait les concepts de la loi de 2006 : PRES, RTRA, etc... Simplification juridique radicale du paysage... mais ça ne veut pas dire que les regroupements eux-mêmes seraient supprimés.

Agenda de la recherche :

Matière moins législative.

S'appuyer sur articles existants pour afficher principes :

Clarification du rôle des acteurs dans l'élaboration de la stratégie et sa mise en œuvre.

Inscrire dans la loi le principe de l'élaboration périodique d'une stratégie de recherche, d'innovation et de transfert = notion « d'agenda de la recherche », périodique, qui s'appuie sur toutes les forces de la communauté scientifique et ses partenaires, en cohérence avec les priorités européennes. Agenda qui détermine la programmation de l'ANR et ce qu'il y aura dans les contrats entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur ou les organismes de recherche.

Exercice agenda pas par le seul MESR mais s'appuyant sur organismes recherche organisés par grands domaines thématiques, monde socio-économique et collectivités territoriales.

Rénover les instances de pilotage (ce qui existe ne fonctionne pas bien).

Même si le MESR est le naturel coordinateur, caractère interministériel total.

Nécessite instance présidée par le 1^{er} ministre, associant les ministères, les établissements, les personnalités scientifiques, les acteurs du monde socio-économique.

Question ouverte : instance de concertation unifiée sur le MESR associant ES et R et innovation => Renforcer le R de CNESER.

Pour les nominations des dirigeants d'organismes, le mode de nomination n'est pas satisfaisant => sans renoncer au principe du rôle du ministère et du Parlement, proposent une méthode ouverte et transparente avec appel à candidature et projet, comité de sélection, proposition à l'Etat.

Transfert de technologie : l'inscrire dans la mission de service public de l'ESR.

⁹ EPCS (Etablissement public de coopération scientifique) est un statut qui peut être pris par des PRES (Pôles de recherche et d'enseignement supérieur)

¹⁰ EPSCP (Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel) est le statut des universités

Simplifier mode de gestion de la propriété intellectuelle entre personnes publiques, simplifier procédures pour chercheurs pour réaliser transfert et création d'entreprise (cf présentation de la ministre en conseil des ministres).

Evaluation

Discussion la plus tendue lors des assises.

Partagent les fondamentaux du comité de pilotage : légitimité, simplicité, déontologie, indépendance.

Garder autorité administrative indépendante, mais revoir son fonctionnement.

Faire une place aux élus et aux instances d'évaluation existantes dans CA de cette autorité.

Possibilité de validation des procédures faites par autrui. Autorité garante de la qualité des procédures sans tout faire elle-même.

Point largement ouvert à concertation => Séance spéciale de concertation en janvier

Recrutement des EC :

Proposition du comité de pilotage des assises sur la qualif' et HDR qui change fortement le système. Soumettront plusieurs hypothèses à la concertation. Attendent réactions et remarques des partenaires sociaux.

International

Important. Réécriture des missions internationales de l'ESR (datent de 84).

Modifications pour faciliter l'accueil d'étudiants étrangers.

Simplifier les procédures de convention, ne pas les faire remonter pour approbation jusqu'au Ministère.

Organiser des formations multilingues : élargir les exceptions à la loi Toubon.

Reprise de parole de L. Collet :

Nous avons fait le choix :

1) de proposer une loi d'ES **et** de Recherche, abordant les 2 domaines à la fois : c'est la première fois dans l'histoire de la République

2) de mettre sur la table l'ensemble du contenu.

Vous avez le panorama complet des points que nous ouvrons à la concertation...

La ministre avait prévu d'être là à 8h30 à l'ouverture, mais n'a pas pu à cause de l'avancement de l'heure du conseil des ministres¹¹.

Interventions organisations

SNTRS-CGT : Rien sur objectif budgétaire dans la loi

L. Collet : Pour l'instant on est dans une loi d'orientation, pas dans une loi de programmation ; mais ça fait partie des points que nous allons écouter...

SNESUP-FSU : un certain nb de choses sur la table, mais pas tout. Attente de changements importants, de réelle rupture. On voit ici : mandat de 2 X 5 ans des présidents ; organisation de gouvernance = sénat académique, ce qui pose la question de la suppression du CEVU. C'est bien que CA soit constitué de EC, BIATSS, étudiants, et autres, mais la question est : dans quelles proportions ? Il faut entrer dans les détails pour aller au fond !

Deux mécanismes : un de substitution du Pacte (évolution des PRES), et un de substitution de la LRU. Pas une seule fois le terme d'Université n'est prononcé. Exemples de regroupements actuels qui posent déjà des problèmes.

¹¹ A omis de nous préciser la raison pour laquelle la ministre ne pouvait pas non plus être là dans l'après-midi : signature de la pré-convention Idex de Toulouse, en présence de monsieur Louis Gallois (tout un symbole !)

Bien différencier évolutions de statuts, y compris de gouvernance, d'universités qui se trouvent à l'intérieur de PRES et évolutions des structures de coopération qui n'ont aucune démocratie interne.

Vous cherchez à définir un même cadre pour ces 2 évolutions, mais ce n'est pas la même chose (dans les structures de coopération il peut y avoir des établissements privés). Quel cadre commun peut être fait ?

Remet en cause les diplômes nationaux. Mécanisme d'accréditation sur l'ensemble des composantes : l'université est-elle encore une université ou une composante du grand ensemble ? Est-elle accréditée ? Gouvernance soumise à un droit de veto d'une structure plus large ; Pose la question de la déconnexion du M (Master) et du D (Doctorat) avec la licence.

QSF : situation : dualité hiérarchisée. Université souffre de la concurrence des GE et des organismes de recherche. Laisse pour compte de l'Enseignement sup. Remède = deux solutions : autonomie avec possibilité de sélection des étudiants, libéralisation des droits d'inscription. Deux questions qui ne sont pas posées.

Sgen-CFDT : Donner débouchés aux bac pro et tech : la proposition semble un peu en retrait par rapport au texte issu des assises, mais priorité donnée ; mais faudra travailler sur les moyens. Globalement, va dans le bon sens. Demande statut qui donne un cadre pour la fonction d'étudiant. Conseils de composantes devraient être obligatoires avec compétences propres. Manque structure de concertation régionale. Statut des EC devrait évoluer pour prendre en compte toutes les missions.

SNCS-FSU : agenda recherche ; réaffirmer des principes et de la simplification ; mais reste encore un peu flou. Il faut réaffirmer le rôle des organismes de recherche dans toutes leurs fonctions ; redonner par exemple évaluation, mission de stratégie... Pas parlé de la problématique des alliances (pas demandeurs d'alliances au-dessus des organismes). Rôle plus important des grandes instances (CNU, CoNRS). Espèrent des avancées dans ce sens. Note que l'ANR resterait dans le paysage. Parler de la problématique des financements sur projets. Ne sont pas que MESR : interministériel (Environnement, Santé...) => comment on les coordonne ? Est-ce que l'ANR est là pour coordonner ça ? Rôle du MESR ? des organismes de recherche ? Pas de loi de programmation de financement ? difficile qu'il n'y ait pas certaines annonces disant qu'on va augmenter les moyens. Sans vraie programmation, pas possible d'envisager un vrai investissement pour l'avenir.

UNSA : Projet de loi qui paraît ambitieux. Quels moyens de cette ambition ? Propositions manquent de précision. Ce qui va dans le bon sens : gouvernance plus collégiale, simplification structures, abandon des PRES, mais quid d'une nouvelle structure, et des structures à l'intérieur. Structure de regroupement = nième U ou un établissement qui se substitue aux autres ? Quid de la vie étudiante si tout regroupé dans un Sénat académique ? Vie étudiante est essentielle, ne concerne pas que les univ, aussi les Collectivités Territoriales (logement, transports...). Conforter le CNESER dans son rôle R de recherche = attente réelle, répond à une question posée par le CNESER mercredi.

Absence de la question de la précarité, du statut des personnels. Tout emploi pérenne doit être tenu par un fonctionnaire.

AutonomeSup : 5 remarques de détail. Accord sur le conseil académique, c'est le seul point positif. Gouvernance : ne peut se prononcer sans rentrer plus dans le détail. Ce qui va se substituer au PRES aura la totalité des pouvoirs. Problème de la composition de ces ensembles : nature des établissements et pb géographiques... Quel gain de gestion ? N'a pas trouvé dans les missions la formation des maîtres. Opposition aux ESPE¹² : ont perdu l'aspect universitaire des ex-IUFM. Formation des maîtres est une des missions des U. Place des ESPE par rapport aux U ? Sur aspect international : pour le multilinguisme. Mais vu le commentaire de Cytermann se demande si ce n'est pas un moyen de supprimer la loi Toubon. Ne répond

¹² ESPE : Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (qui doivent ouvrir leurs portes dès la rentrée 2013)

pas à la situation en ne parlant pas des moyens ; comment définir des missions sans les moyens. Avoir le courage de dire que n'importe quel bac ne permet pas d'entrer dans n'importe quelle filière U.

SUD : La situation est extrêmement dégradée, alarmante, que ce soit au plan social (précarité), au plan budgétaire (il y a des établissements en situation de quasi-faillite, certains en sont à puiser dans le fonds de roulement pour abonder la masse salariale pour trouver de quoi payer les titulaires, c'est gravissime), au plan humain (pression, stress au travail). Nécessité d'un changement radical de politique ; passe par une volonté politique de rompre avec les logiques précédentes et pas seulement de faire des corrections à la marge ; il s'agit de rompre avec la logique de compétition où on met en concurrence tous les agents, tous les établissements, ce qui veut dire pour nous suppression de l'ANR, suppression de l'AERES, et aussi suppression de mesures prises par décrets, dont on veut parler aussi (Prime d'Excellence Scientifique, chaires d'excellence et autres). Il s'agit d'avoir à la fois cette volonté politique de rompre et aussi les moyens budgétaires pour le faire. On ne voit pas du tout dans ce que vous avez présenté comment c'est possible. Il y a en priorité le plan de titularisation pour les précaires. C'est pour nous incontournable. Et renouer avec le principe d'occuper les emplois permanents par des titulaires. Cela passe par tourner le dos au financement de la recherche sur projets, pas seulement l'ANR mais aussi tous les autres systèmes de conventionnement, qui produisent de la précarité... S'attaquer au fond du problème et remettre dans les circuits des budgets des établissements, qu'ils soient universitaires ou de recherche, l'argent public qui s'éparpille et revient sous forme de conventions et d'emplois précaires... Là-dessus nous voulons des annonces et des engagements forts. Derrière les termes de simplification ou de modernisation, on peut mettre n'importe quoi, il faut savoir quels sont les objectifs. Stéphane Tassel se demandait où étaient les Universités, nous nous demandons « où sont les EPST ? » dans ce schéma. On ne voit pas une restauration de leurs capacités au plan national d'avoir des politiques de recherche programmée et de récupérer leurs moyens d'action. Les choses que vous avez mises sur la table nous paraissent totalement insuffisantes par rapport aux enjeux et aux attentes des personnels.

SNPREES-FO : Situation très difficile pour les univ (80 % des budgets = masse salariale). Comment fonder une nouvelle loi si on ne revient pas sur le transfert de la masse salariale aux établissements et si on maintient le budget global ? Comment fonder une nouvelle loi si on n'affirme pas le principe que les personnels resteront des fonctionnaires d'Etat et que ceux qui ne le sont pas le deviendront ? Partisan du maintien d'une habilitation nationale des diplômes. Ne doit pas découler d'une accréditation d'une composante. Plus de questions que de réponses => comment se positionner ? Gouvernance : membres CA nommés avant élection président => tous éligibles ? Composante territoriale importante dans le schéma : quid du poids des différents acteurs du territoire, socio-économiques ? Opposés à la territorialisation. Ne pourront se prononcer qu'à partir de plus de précisions. Missions assurées par personnels de différentes catégories, mais quels seront les statuts des personnels ? Est-ce que les C ou EC se transformeront avec les autres missions (multi-cartes ?) ou mission restera centrée sur recherche et enseignement ?

UNEF : quel fil conducteur ? Ont du mal à le voir... Veulent garantie que sur l'ensemble des thématiques, la réussite des étudiants sera le critère déterminant pour les arbitrages. Lacune sur la réforme des premiers cycles, pluridisciplinarité, service public de l'orientation,... Seule proposition concrète : pédagogie et numérique... Important, mais insuffisant. Augmenter le nb d'étudiants dans les conseils pour avoir la parité : ça peut être +1 ! Inquiétude sur conseil académique : offre de formation serait dans le CA, perte de représentation des étudiants par rapport à CEVU.

CJC : Ont des propositions au sujet des conditions de travail des jeunes Ch ; relèvent des propositions intéressantes : présence dans gouvernance des établissements et embauche docteurs dans la haute FP ; quid des jeunes Ch étrangers ? Grand pb de la précarité qui touche les jeunes chercheurs : la lutte contre la précarité n'est pas posée comme un principe dans cette loi (principe de gestion des RH responsable).

Cé : Impression que la réussite se résume à la pédagogie ou au diplôme. Attente des étudiants : c'est quoi la réussite ? C'est la suite ! Quid de l'insertion prof ? Mission d'orientation et insertion professionnelle dans la LRU = 3^{ème} mission des U qui n'est pas du tout effective dans beaucoup d'univ. Pas de préparation au monde de l'entreprise dans l'université, contrairement aux GE.

FAGE : Des choses positives, comme rapprocher CPGE des univ, mais ne va pas assez loin. Avoir une volonté de service public accessible à tous (pas de sélection, d'augmentation des frais d'inscription) : on ne peut que se réjouir. Qu'est-ce qui va se substituer au PRES ? Qu'est-ce qu'il y aura derrière, très flou aujourd'hui. Élément pour bac pro et tech : rappeler les missions des BTS et IUT. Habilitation des diplômés a posteriori = risque. Cohérences doivent être maintenues, habilitation a priori est une garantie. Intérêt du sénat académique ? Manque de cohérence avec séparation de l'évaluation enseignement et recherche... Sur la gouvernance, diminution de la prime à la majorité : comment ? Expérimentation sur les PACES¹³ ? Mesures d'urgence pour étudiants en pharma par exemple. Ne pas attendre. Avoir un plan d'action pour aller au-delà de la loi. Calendrier ?

UNI-Mét : les questions de recherche ne concernent pas les étudiants, c'est l'affaire des enseignants. Les seules questions importantes : un diplôme pour quoi faire ? Quel diplôme pour quoi faire ? Faire varier les diplômes, faire de l'innovation. Pas de logique centralisatrice : l'université doit pouvoir faire les formations qu'elle veut, adaptées au territoire. Étudiants peuvent parler de libéralisation des droits pour une université qui innove. Parler de sélection, de droits d'inscription. Les étudiants issus de milieux peu aisés n'ont pas accès aux GE (pour des raisons financières), à l'université d'innover, de proposer des parcours d'excellence moins chers que les GE, il faut libéraliser les droits d'inscription et passer par la sélection dès la licence (!).

Ferc-CGT : exposé présenté très large, peu détaillé. Essentiel concentré sur la gouvernance comme en 2007. Attendent le projet de texte pour se prononcer.

Lier mandat au contrat = système contraignant qui limitera l'autonomie des établissements. Dispositifs de gouvernance (CA et sénat) seront pour la boîte enveloppante ou les éléments la composant ? Ré-étatisation de la masse salariale = vraie nécessité, et gestion nationale des personnels. C'est la vraie source de difficulté et la vraie question, Cf. expression de présidents d'univ. Réaffirmer avec force le caractère national des diplômes. Rien sur la carrière des personnels, sur leur statut, alors qu'il en est question dans le rapport Berger. Réserves sur le numérique et son utilisation dans l'ES = Questions qui doivent être abordées avec prudence et circonspection : captation du savoir, exploitation du contenu, télétravail et aggravation de la précarité. Rétablissement de la confiance => opposition à l'évaluation individuelle des personnels de l'ES. Très vigilant sur ce qui peut aboutir à des dispositifs de sélection. Processus de régionalisation à l'œuvre : réaffirme son opposition à ce glissement et réclame gestion nationale des personnels.

Sup'Recherche-UNSA : Contre sélection à l'entrée de l'univ et augmentation des droits d'inscription. Place du R du CNESER : Comment redéfinir le rôle et les missions du CNESER ? Place prioritaire aux bacs pro et techno avec mention : qu'est-ce qu'on met derrière ? Envisager amélioration encadrement des doctorants. Multilinguisme : il ne devrait pas y avoir de pb pour soutenir une thèse en anglais. Carrière et statuts des personnels : CNU pas seulement l'évaluation, qualification nationale semble important.

PDE : Il y a déjà de la sélection à l'U ! Formations santé : mise en place ratée de la PACES. LMDisation des formations de santé => la catastrophe pour les étudiants qui sont à la jonction entre les deux systèmes. Quid de la sanctuarisation des FSDE dans la loi ? [NDLR : Pour comprendre le sens de cette question, il faut savoir que ce sont des fonds qui doivent normalement servir à « l'action sociale » pour les étudiants, mais ils sont généralement détournés par les corps pour financer leurs « actions » ; genre : participation à des courses de catamarans ou autres galas... En fait les attributions de ce fond sont votées au CEVU où la représentation

¹³ PACES = Première année commune aux études de santé, à l'université

des corps étudiantes est de plus en plus prégnante...]. La parité ne doit pas brider l'expression de la démocratie.

CGT-Inra : dans les assises, dans les EPST, il y a eu une forte critique de l'ANR et de la recherche par projets, de l'AERES, de la notion d'excellence ; forte critique également sur le CIR et demande de retour au soutien de base des unités. Rien sur la résorption de la précarité. Dans le rapport Berger ce point est abordé essentiellement pour les BIATSS mais il y a aussi une forte précarité dans les catégories A+ (IR, Chercheurs dans les EPST). A vous entendre : maintien de l'ANR, maintien de l'AERES, maintien et renforcement du CIR sans remise en cause de son utilisation et de sa répartition => Pas de rupture réelle avec politique précédente qu'il souhaitait.

SNTRS-CGT : aspect programmation important, il faut qu'il y en ait un dans la loi et qu'il y ait une distinction entre les objectifs pour la recherche et ceux pour l'enseignement et la vie étudiante. Avoir dans la loi des réaffirmations sur les questions d'emploi : sauf « exception exceptionnelle », emplois = titulaires gérés nationalement. Revenir sur objectif plan de titularisation, c'est fondamental. Jospin avait promis alignement carrières chercheurs et enseignants-chercheurs, ce n'est pas encore fait. Statuts ITA et BIATSS à bout de souffle. Attendent des engagements précis sur la renégociation des statuts et des carrières => Objectif à inscrire dans la loi. Le CSRT a l'avantage de faire s'exprimer les forces économiques et sociales sur les aspects globaux liés à la recherche. CGT pas favorable à fusion CSRT et HSCT. Qu'est-ce qu'il y aura derrière le R de CNESER ? Comment faire travailler une telle instance qui aurait énormément de boulot ? Comment se fait-il que l'ANR revient sur le tapis ? Il faut redonner les moyens aux organismes et aux univ pour financer leurs initiatives, au moins les « pg blancs », sur lesquels il semblait y avoir consensus.

QSF : Désaccord radical avec suppression de la qualif', de l'HDR et de l'Agreg. Instance nationale qui contrôle ce qui se fait localement. Garantie d'excellence.

FSU : interrogations sur cohérence, collégialité et démocratie, entre ce qui est défini dans la gouvernance des établissements et celle des Grands établissements. Reconnaître aux Grands établissements d'être porteur budgétaire => rôle d'agence d'exécution des établissements ? Rôle des conseils des composantes : mise en concurrence des composantes... Faible part attribuée aux SHS, alors que représentent 50% des EC et des étudiants des U => Supprimer le principe des 4 grands domaines : redéfinir la façon de piloter la recherche sur le plan disciplinaire.

Réponses ministère (et échanges complémentaires) :

L. Collet : Grands blocs de questions soulevées : bloc 1) = formation, bloc 2) = recherche (+ santé), bloc 3) = regroupements d'établissements, bloc 4) = autres points

Recherche et santé

Y. Lévy : Conseiller de la ministre « spécial santé », répond sur questions recherche et santé : place des organismes de recherche, alliances, financements, place ANR, PACES.

4 acteurs : CNRS, organismes de recherche plus spécialisés, industrie, universités.

UMR reste brique de base. Place des organismes de recherche (OR) réaffirmée au niveau des assises et dans la réflexion sur la gouvernance future des univ. Volonté de réintégrer les OR au niveau de la gouvernance et de la définition de la politique stratégique. Devra être affirmé dans la loi.

Pourquoi revoir le « mikado » ? Pour capacité à mettre en marche l'ensemble des acteurs de E et R, avec comme objectif : mettre en place agenda recherche, innovation, transfert.

Signifie : ensemble des acteurs doivent définir les défis sociétaux (en lien avec réflexions européennes), mettre en place un outil de Recherche et de Formation pour y répondre. Cet agenda doit être inscrit dans la loi. Trouver mécanismes d'élaboration. Remettre les acteurs autour de la table.

Alliances = outils de coordination, pas de formalisation administrative, revoir leur périmètre et leur gouvernance en partenariat avec ceux qui les composent. Elargir périmètre, être sûr d'impliquer l'ensemble des acteurs. Décision reviendra aux politiques pour la priorité.

Financement : il y a aussi d'autres partenaires qui participent au financement et sur lesquels on n'a pas une vision globale... Pose problème => Agenda = le mettre au niveau interministériel, pour voir les capacités en terme de financement, de recrutement... Clarifier le système, avec objectifs communs partagés. Proposition 56-57 du Rapport Berger. En face des priorités, il faut mettre des financements.

Financement qui permette de remplir les objectifs : programmation de l'ANR en fonction des priorités. Sur les financements récurrents = des choses déjà en place : transfert de financement de l'ANR, rééquilibrage entamé.

SNTRS-CGT : Absents du discours : Organismes, qui ne se limitent pas aux EPST. Rattachement des EPIC et de leur champ d'intervention ? Que fait le CNRS, que fait le CEA ? Revenir sur les prérogatives des uns et des autres. Pourquoi c'est l'ANR qui va définir la programmation ? On reste dans une nébuleuse, on ne sait pas qui va faire quoi... Quid des structures mises en place par le Grand Emprunt ? Nécessité de pause sur les FCS¹⁴ qui vont ancrer le système pour l'avenir, en attendant simplifications annoncées.

Lévy : Organisme = l'ensemble des organismes de recherche. Tout le monde autour de la table dans les Alliances. Rôle important du CNRS, transversal par rapport aux alliances (est présent dans toutes) : son rôle de transversalité et surtout dans la politique territoriale est déjà engagé à travers le lien avec univ. Pas question que l'ANR décide du niveau de financement de ces défis. C'est le politique qui décide. L'ANR ne fera pas la programmation scientifique.

SNCS-FSU : Comment les scientifiques peuvent intervenir en tant qu'acteurs sur ces débats. Jamais invités aux débats de programmation dans les Ministères. Jamais invités aux débats sur transition énergétique par ex dans les ministères. On a un rapport avec vous mais pas avec les autres ministères... Comment le MESR et comment la communauté scientifique au travers de ses instances peuvent intervenir ? Quid des décisions qui se prennent actuellement ?

SUD : Apparemment vous maintenez tous les niveaux de la politique précédente : alliances, ANR... À quoi sert l'ANR si elle ne décide pas ? A faire des circuits de financement ? C'est le rôle de l'Etat, du Parlement de faire des priorités, nous ne remettons pas en cause ce principe. Mais une fois que les priorités sont décidées, les outils qu'a l'Etat pour appliquer sa politique c'est le Service Public ; ce sont les universités, ce sont les organismes de recherche, chacun selon leurs missions, avec leurs capacités de transformer les priorités de société en thèmes de recherche - la recherche fondamentale n'ayant pas, elle, à être orientée. A quoi sert de garder l'ANR si elle ne fait pas de programmation ? Elle sert juste à mettre en concurrence les équipes de recherche et à générer de la précarité. Tout continue comme avant. Et vous ne parlez jamais de tout un pan de l'argent public qui échappe totalement à cet « agenda » et à ces priorités définies par les pouvoirs publics : l'argent qui va au Crédit Impôt Recherche (CIR), qui représente 2 fois la subvention du CNRS ; cet argent public est confié aux entreprises qui font la politique qu'elles veulent avec, et il échappe totalement à la politique nationale de recherche...

FSU : Choix démocratiques OK. Pb : c'est au travers d'un agenda qui remet en selle les Alliances, dont les périmètres et les thèmes sont critiquables. Quel fonctionnement démocratique des alliances ? Nécessité que les organismes travaillent en amont. Nécessité d'un lien avec des choix des formations qui se fait aussi sur le long-terme. Articulation sur le territoire des formations et recherche. Qui décide des moyens ? ANR maintenue pour rôle d'attribution des moyens... Rééquilibrage reste limité. Est-ce qu'on va revenir à des

¹⁴ FCS (Fondation de coopération scientifique), statut qui peut être pris par des PRES (Saclay...)

financements de base suffisants pour financer des recherches indépendamment des effets de mode ? L'ANR va-t-elle maintenir des choix d'attribution de financement sur projets ?

Lévy : UMR = base aussi pour stratégie de formation. Dans l'agenda recherche, la partie formation est également fondamentale. Il faut garder un équilibre entre financement sur projets et financement de base. Intérêt de vision globale = vision globale de tous les financements mis sur les différentes thématiques. On n'a pas actuellement cette vision d'ensemble. Ex de la santé : en plus des financements Recherche, financements ministère de la santé, fondations etc... Mettre tous les financements dans une seule enveloppe et les attribuer en fonction d'une politique de rééquilibrage.

Redéfinir le périmètre des Alliances, leur gouvernance.

PACES : le constat est clair sur le gâchis que ça représente : absence de cohérence avec l'ensemble des formations paramédicales. Processus LMD se met en place au coup par coup => Volonté des ministres : réfléchir à ce qu'on peut faire ; ouvrir la voie à l'expérimentation après concertation. Éviter le gâchis de la première année de PACES.

Collet : relance question sur le **CNESER**

SNESUP-FSU : Qui a un regard sur ce qui s'est produit ces dernières années, en termes d'évolution des politiques de formation, de recherche ? Rejoint les expressions du CNESER, très largement majoritaires. Renforcement du R du CNESER ? Préfère globaliser : souhaite renforcement CNESER tout court. Le CNESER : travail à double entrée, à la fois vision de bilan, sur évolution des thématiques de recherche et des formations sur l'ensemble du territoire, et de prospective. On répond avec le CNESER à qui a le regard. Le CNESER est une instance élue, à renforcer : bilan, à réaliser dans les mois qui viennent, et vision plus prospective.

Cytermann : donner au CNESER les compétences du CSRT (budgétaires et examen textes sur les organismes) et repenser à organisation et vision de l'ensemble. CSRT avait travail plus libre sur la programmation de son travail. Si périmètre CNESER élargi en l'étendant à Rech et Innovation, sachant qu'il y a des représentants du monde socio-économique, il faut ouvrir un chantier de meilleur fonctionnement. Imaginer travail en sections par exemple. Tout à fait prêts à le faire => ouverture d'un texte réglementaire à prévoir immédiatement, dans une large concertation. Si on étend le champ du CNESER, on ne peut pas travailler à l'identique.

Sgen-CFDT : Élargir la vision du CNESER, c'est notre souhait, on l'a déjà dit lundi dernier (?) ; mais l'élargir dans une logique de partage des politiques qui sont conduites dans les régions via les contrats. CNESER doit être en mesure d'évaluer globalement.

SNTRS-CGT : FCS, SATT¹⁵, EPCS¹⁶ pour l'instant le système tourne, avance => Ancrage juridique et on laisse faire. Est-ce qu'on dit halte-là ? Avoir des systèmes plus simples, revenir à des notions de GIP, de GIE. Pas opposés à collaborations recherche publique / recherche privée, mais pas faire n'importe quoi, créer des contractuels de droit public à gauche, des contractuels de droit privé à droite...

Collet : Simplification et lisibilité des structures. Propositions dans le rapport Berger sur les Labex et Equipex. Mais le MESR n'a pas la main sur l'ensemble de ces structures (IEED par exemple)...

Cytermann : Solution d'internalisation au maximum. Et pas d'externalisation supplémentaire.

SNESUP-FSU : Questions posées sur les EPST rejoint celles sur l'organisation du tissu universitaire. Même confusion. Rejoint les questions des regroupements. Mise sur la table du projet est importante.

¹⁵ SATT : sociétés d'accélération du transfert de technologies (nouvelle couche ajoutée au mille-feuilles récemment...)

¹⁶ EPCS (Etablissement public de coopération scientifique) autre statut de PRES

SUD : Pas obtenu de réponses à nos questions... A quoi sert l'ANR si elle ne fait pas de programmation, et si on maintient les Alliances pour faire la coordination ? Si l'ANR sert à financer des projets, cela veut dire que les EPST continuent à être de plus en plus des hôtels à projet, qu'on continue dans le modèle de la compétition et de la précarité de l'emploi. C'est grave. Il n'y a pas que l'ANR qui pose question, il y a des financements d'autres ministères, mais l'ANR est sous votre responsabilité... Pour les financements par contrats venant d'autres ministères, il y a une solution simple : qu'ils versent eux aussi une « subvention pour charge de service public » et qu'ils mettent des personnels titulaires dans les organismes. C'est ce qui se fait déjà parfois (ex ministère de l'Agriculture pour l'INRA et l'IRSTEA). Ces subventions ont énormément pâti de la RGPP et ont fondu au fil des années, mais la solution existe. On n'est pas obligé de maintenir la politique d'appels d'offres sur projets pour financer la recherche, qu'elle soit fondamentale ou appliquée.

QSF : Opposés à la suppression de l'ANR et de l'AERES. Le ministère n'est pas seul dans cette affaire. Soutiennent les propositions du rapport Berger pour encourager mobilité entre chercheurs et EC, la délégation dans les EPST.

Cytermann : MESR souscrit pleinement à la proposition du rapport Berger. Mais n'est pas d'ordre législatif, c'est de l'aménagement des statuts.

FSU : Rééquilibrage financements sur projets et financements récurrents : à quel niveau (en 2013, très insuffisant) ? Par ailleurs, CRCT [NDLR = décharges pour les EC pour faire de la recherche] en nombre insuffisant.

Collet : Il y a déjà le rééquilibrage de 2013, mais il y aura 2014, 2015, logique de triennal... Sort du cadre de la loi d'en dire plus...

CJC : Est-ce qu'il y aura dans la loi une limitation du principe du recours au CDD dans les appels à projet.

Cytermann : C'est ce qui s'est fait dans la programmation de l'ANR, programmation qui ne s'est pas faite à l'ANR mais au Ministère. Acté au CA de l'ANR pour l'appel d'offre : limitation à 30 % de CDD-mois par projet.

SUD : on admet donc 30 % de précaires dans les labos de manière pérenne...

CGT : On n'arrête rien, sur les FCS ?

Collet : désaccord avec les établissements créés à côté des établissements existants => visent internalisation, mais on entend ce qui est voté dans les CA et on ne revient pas sur ce qui est en cours de mise en place.

CGT-INRA : Rééquilibrage du financement récurrent = artificiel (couvre à peine les taux de majoration des pensions civiles) => Financements en diminution dans les labos. Carrière des IT ? Vous n'en parlez pas. Sur l'évaluation conseille le livre de V. de Gauléjac « La recherche malade du management ».

Houzel : carrière pas de l'ordre législatif. On a travaillé ensemble sur les questions d'emploi et notamment de la précarité et on sait que c'est difficile. Dans le cadre pas aussi formel des assises, il y a eu des orientations politiques, sujet assez fort sur les carrières. Mais aujourd'hui, on ne parle que de questions législatives. Il y a d'autres réunions pour les carrières.

SNTRS-CGT : Pas d'accord. Exemple loi de 1982 : orientations en termes de carrière peuvent être posées dans la loi. Principe de titularisation des contractuels, de la dérogation pour le recrutement d'étrangers. Le grand emprunt a déstabilisé beaucoup de choses. Jusqu'où on va aller ? Est-ce qu'on définit des principes ? Ou est-ce qu'on laisse faire le CGI¹⁷, la loi d'attractivité ?

¹⁷ CGI : Commissariat Général à l'Investissement, rattaché au 1^{er} ministre, qui a la haute main sur les « investissements d'avenir » (dont Idex etc) ; le commissaire actuel est Louis Gallois.

SNESUP-FSU : Incohérence : question de métier renvoyée ailleurs alors qu'il y a déjà des points sur la reconnaissance du doctorat dans vos propositions... Ce sont des éléments liés aux carrières. Je considère que vous annoncez la réouverture du décret EC, du décret CNU... avec des concertations en janvier.

Collet : Ni affirmation ni démenti : cela dépend de ce qu'il y aura dans la loi ! Suite à cette réunion iront en réunion interministérielle portant un projet qui est le projet du CNESER (?). Reviendront ensuite vers nous en bilatérale.

SNASUB-FSU : orientation sans programmation ? C'est une difficulté. Mais une loi d'orientation doit aussi se poser la question de la politique envers les personnels. Une orientation pourrait être de dire qu'il faut une politique de requalification (nombreux agents sous-classés).

SNCS-FSU : Le CGI (Commissariat Général à l'Investissement) à quoi sert-il ? Est dans le paysage... Est-ce qu'on continue avec ces investissements d'avenir ? À partir de là on dit que le MESR n'a pas la main dessus... On va continuer à tourner en rond. Il y a un pb de fond. Repose la question du rôle des autres ministères et du CGI.

Collet : CGI = service du premier ministre. Nous, nous restons dans le périmètre du MESR.

Il faut avancer et notamment sur l'organisation territoriale. Organisation territoriale, qui donne du poids aux organismes de recherche et aux universités, est une réponse (?).

Sgen-CFDT-Recherche-EPST : C'est de votre responsabilité que la ministre dise que ce n'est pas normal que le CGI échappe à notre réflexion. La loi de 1982 affirmait que le statut de référence était le statut de fonctionnaire, on en est loin aujourd'hui... Loi de 2006 précise qu'il doit y avoir de plus en plus de financements des recherches sur appels à projets. Demande que ce point soit supprimé de la loi. Description de ce que veut être ANR, réduire ses prérogatives pour en faire une agence de financement, pour gérer : OK avec la proposition, mais il faut changer le nom de l'ANR pour que nous y adhérions...

Cytermann : La référence au financement sur projet est en annexe à la loi, pas dans la loi. Sur l'ANR : modifier le décret pour changer la composition du conseil, pour faire entrer les organismes.

FSU : Alliance SHS : si la politique de financement sur projets se fait sur la base des alliances, alors SHS seront encore plus mal loties que si c'est l'ANR.

Structures territoriales

Fontanille : beaucoup de choses de la politique ne seront pas exprimées dans la loi. Présentent la trame de la loi elle-même, pas les annexes. Des choses pourront être aussi dans l'exposé des motifs. Et pourront même y intégrer les remarques des syndicats, alors qu'il est difficile de les intégrer dans la loi (!).

Constat = processus au milieu du gué depuis de nombreuses années. Craintes que les PRES se désagrègent s'il n'y a pas fusion et d'un autre côté crainte d'une disparité territoriale.

Oui, nous avons de bonnes raisons de continuer et de faire un pas en avant. Pas pour une question de masse critique. Voulons l'assurance à moyen et long-terme de constituer des universités « complètes, durables, stabilisées » : pluridisciplinarité, niveau d'enseignement, ancrage sur la recherche, fluidité dans parcours et passerelle, complémentarité, pas concurrence. Taille et ambition européenne. Simplification et lisibilité du paysage ; vise offre d'ES diverse et complète sur la totalité du territoire. Sera dans l'exposé des motifs.

Dans la loi, il y aura une boîte à outils pour organiser des « périmètres pertinents » adaptés à chaque territoire. Boîte à outils commune, mais association souple pour répondre aux besoins des territoires.

Mettre en œuvre des principes :

- décentralisation interne et subsidiarité : ces grands ensembles universitaires composites (types de filières, types d'établissements, dont organismes de recherche ou au moins leurs représentations

locales) doivent connaître un niveau suffisant de décentralisation et de subsidiarité entre ces composantes et l'établissement fédérateur.

- des politiques de sites (partout) qui organisent une gouvernance cohérente en accord avec les acteurs du territoire.
- échéancier de mise en place qui va faire l'objet d'un engagement contractuel partagé (peut aller de 2 ans à 10 ans...).

Ressembleraient à des cercles concentriques qui peuvent se resserrer progressivement par la suite. Au cœur universités *fusionnées*, puis 1^{er} cercle d'établissements *intégrés* (écoles), et 2^{ème} cercle d'établissements *rattachés* (dont EPST).

Entité fédératrice avec même type de gouvernance que les universités ex-LRU : avec un CA élargi, à majorité d'élus, et un Conseil académique qu'on peut diviser en sections (hypothèse privilégiée par le MESR pour cohérence complète formation-recherche).

Univ LRU pourront fusionner dans le noyau central, si monothématiques.

Si U pas dans la métropole : regroupement essentiel pour la politique de sites.

Ensemble fédérateur : forte politique par grands domaines disciplinaires + véritable politique de sites.

Statut de rattachement particulier pour les établissements privés. Sera redéfini, mais pas de confusion : ne seront pas dans le noyau central.

UNSA : regroupement sur quel projet ? Si uniquement pour mutualiser ça a du mal à fonctionner. L'ancrage territorial doit être public. Financement public doit rester au service public. Superposition de structures (UFR...) : quelle subsidiarité ? Cercles concentriques : ne me parlent pas. Quid de ceux qui n'ont pas voulu fusionner ? Reste très vague.

Collet : cœur pas forcément fusionné. Tous les rapprochements sont possibles.

SNESUP-FSU : Cadre unique rigide et souple, grand et petit, composite, avec un échéancier d'application entre 2 et 10 ans... On redéfinit ce qu'est une composante ! Des instituts privés peuvent être une composante => Où est le service public ? Où est l'université ? Où est ce qui fonde le service public d'ESR ? Conventonnement avec le territoire. L'U devient une composante liée avec la super structure par un contrat d'objectifs et de moyens. Problème du fléchage des moyens à l'intérieur de cette super-structure. Travail à l'intérieur d'un « périmètre pertinent » ? C'est quoi un « périmètre pertinent » ? U de Bourgogne-Franche-Comté : 100km. Regroupement d'emplois, application potentielle de la loi mobilité... Cela signifie implicitement qu'on rouvre tous les décrets (sélection, CNU,...). Se pose la question de la précarité, des moyens. Aucune protection n'existe pour l'ensemble des précaires.

Sgen-CFDT : Eléments annoncés vont dans le bon sens. Position pour une organisation commune et unique. Ne pas être dans des systèmes dérogatoires. Implique avoir une vision très claire sur les composantes => intérêt et rôle du conseil des composantes. Place des composantes, leur organisation et leur fonctionnement doit être dans le contrat avec l'Etat. Dans les prérogatives du conseil académique rajouter la vie étudiante. Sites extraterritoriaux ne doivent pas être oubliés dans ces conseils académiques. Lien avec le BTS à trouver. Intégrer les collectivités territoriales et les acteurs socio-économiques dans un espace de réflexion et de concertation.

UNEF : Permettre à tous les étudiants d'avoir la possibilité de faire des études sur l'ensemble du territoire, dans la discipline et au niveau de leur choix (jusqu'au master). Quelle garantie en ce sens dans cette « boîte » proposée ? U fédératrice, ce qui est important c'est la question de moyens. Si fusion avec fusion budgétaire, les sites isolés vont finir par être fermés. Nécessité de pérennisation des moyens pour les différentes entités. Objectifs de ces entités ? Quelle part des étudiants dans ce niveau fédérateur ? Demande 50% d'élus. Partir avec les mêmes bases que sur les conseils des U actuels.

SNPREES-FO : Périmètre pertinent ? Organisation du territoire basée sur les régions, périmètre pertinent = une ou plusieurs régions ou à cheval sur plusieurs régions ? Liaison avec les rectorats... qui n'ont pas le même périmètre. Sites périphériques : contrat de sites à ce niveau ? Forme d'association d'U qui ont décidé qu'un seul établissement serait porteur de telle discipline... Risque de disparition de tout ce qui est petit et problème de l'égalité d'accès des étudiants aux disciplines. Aller jusqu'au bout des conséquences que cela aurait pour les étudiants, les enseignants, les chercheurs, les disciplines.

Autonom'Sup : Université = mot qui a un sens. Quelle sera la visibilité quand on dira qu'une U n'est qu'une composante d'une entité fédératrice ? Sera illisible pour les étrangers. Surtout si les pouvoirs sont dans l'entité fédératrice : qui passe les accords entre universités et étranger =>. Témoignage : Aix : Fusion des 3U d'Aix-Marseille. Le regroupement a abouti à ajouter deux couches administratives nouvelles... Alourdissement et allongement des délais (ex : 1 mois et demi pour avoir un ordre de mission sans frais). Décentralisation interne, subsidiarité ? En fait c'est tout le contraire. Pas contre le changement, mais si c'est pour avoir centralisation sur un endroit, ça alourdit et ça coûte.

UNSA : dans ces ensembles on pourrait trouver différents types de composantes qui ne répondent pas toutes aux mêmes objectifs. Mission principale de service public => financements doivent y aller en priorité. Volonté de système souple mais cadré statutairement : qu'est-ce qu'on fait de ces grands ensembles qui ont déjà des statuts différents ? Comment ça va fonctionner réellement dans un conseil unique de type Sénat, qui sont connus pour être inopérants pour la gestion courante d'un établissement.

FAGE : Importance des regroupements pour la lisibilité pour les étudiants. Les Sciences économiques ont une identité très propre en fonction des universités où elles sont faites (différences sociales). Veulent une cohérence de formations au niveau de la ville. Si on parle de démocratiser, les sites délocalisés ne permettent pas la réussite des étudiants. Pas avoir de dogme sur les niches. Volonté d'autonomie des composantes, mais rend la gestion et le pilotage de ces composantes difficiles.

SNESUP-FSU : Agrégation de composantes composites (écoles consulaires, privées...), avec des moyens et des missions qui ne sont pas comparables (objectifs, moyens différents) ; on se retrouve avec des ensembles de plus de 50000 étudiants pour lesquels la définition des orientations est rendu compliquée. Composantes non seulement composites, mais parfois antagonistes. Mission de service public des U et Organismes assure une cohérence, ne pas aller au-delà. Renouer la confiance nécessite de rapprocher les centres de décision et les acteurs que sont les collègues... Le choix fait ici c'est aller contre.

SUD : quelle place des EPST dans ce schéma ? EPST seraient dans le cercle des « rattachés ». Quelle articulation entre politiques nationales et politiques de sites, surtout si contrats de sites ? À quoi serviraient les contrats d'objectifs Etat / EPST ? Est-ce que ce serait le simple recollement des contrats de sites locaux ? Ou prééminence d'une politique nationale de recherche des organismes ? Mais à ce moment-là comment elle s'intègre dans les politiques de sites ? On ne voit pas bien comment cela peut marcher : risque d'écartèlement voire de contradiction...

Collet : Mission de service public affichée avec force. Priorité aux établissements publics par rapport aux privés. Offre de formation pour l'ensemble du territoire. Concerne les acteurs en lien avec « l'écosystème ». Il doit y avoir une régulation dans le territoire : c'est au travers des moyens qui sont donnés dans le contrat que l'Etat doit garantir la répartition sur le site. Possibilité de contrôler que l'offre de formation est garantie sur le territoire. U devient une composante ? PRES ont cherché à s'appeler U. Modèles multiples. Schéma national = région avec une académie. Pour régions qui ont plusieurs académies (PACA, Rhône-Alpes, Ile-de-France), se centrer sur l'académie. Ile-de-France constitue un pb particulier (qu'est-ce qu'un territoire ?). Poser sur la table les inter-académie. Réfléchir à la composition des conseils. Accès directs pour les étudiants

mais aussi représentation de tous les établissements membres. Université ne sera pas une « composante » : elle doit avoir les moyens pour faire sa politique, mais cadrage territorial, stratégique, des grandes lignes.

Complément Fontanille : Objectif de la proposition = universités complètes, etc... Discuter la boîte à outils. Périmètre pas prédéfini. Il n'est pas écrit que tous les PRES se transforment en Grandes Universités. Certains se réorganiseront autrement. Ce qui était bloquant, c'était l'absence de contrôle démocratique. Si on transforme la gouvernance, le périmètre des PRES ne sera plus tenable pour certains. Ce sera à chaque établissement de définir son périmètre, ses comités et de ses conseils. Chaque comité interne se choisira les personnalités externes qu'il veut.

SNESUP-FSU : nouvel établissement = U complète, dotée d'une politique de site, d'une offre de formation, avec mécanisme d'accréditation. Vraie question : capacité à délivrer des diplômes ? Revenez-vous sur le monopole des universités à délivrer des diplômes ?

Collet : Non. Diplomatique relève du public. À quel niveau de l'établissement aura lieu la diplomatie. Au niveau de l'U. Mais si une composante demande de l'avoir... PRES ont le droit de délivrer des diplômes (doctorat).

Reprises des débats après la pause-sandwich...

Collet : Propose d'aborder les points suivants : Organisation territoriale, Conseil académique, Conseil des composantes, CA, HDR, Qualification, Accréditation

Licence : MESR dans la logique de la proposition 39 du Pdt et du rapport Berger = spécialisation progressive. « Conseil académique » et « Sénat académique » pas la même chose, ni sur la taille ni sur les attributions.

Conseil Académique (CAc) : mission centrale = formation et recherche ; structure collégiale et démocratique ; attributions : accréditation, organisation des recrutements ; Intérêt : traiter dans un même lieu questions recherche et formation.

Conseil académique d'un côté, **Conseil d'Administration (CA)** de l'autre : pas le même qui préside les deux. Par ailleurs, **Conseil des composantes**, avec autres attributions.

Fontanille : Délibérations du CAc « s'imposent en quelque sorte » au CA. Si désaccord cela déclenche un dialogue. L'instance qui a le dernier mot c'est le CA. Temporalité différente entre CAc et CA ; CAc composé pour une « moitié majoritaire » - à déterminer - d'élus directs d'une part (comme CEVU et CS actuels) et d'autre part de délégations des composantes choisies dans leurs propres conseils. Renouvellement régulier et continuité de l'expression académique. Décision du CAc jugée acquise si pas remise en question par le CA. Sinon il y a dialogue. Ex : tout le processus de recrutement doit être maîtrisé par le CAc, qui met en œuvre les choix stratégiques (répartition des postes) du CA.

CJC : Composition conseils : juge positive la représentation des jeunes chercheurs prévue dans le conseil académique. Compte-tenu de la précarité, très salubre. Mais collègue jeunes chercheurs doit accueillir aussi les post-docs : valorisation doctorat, visibilité. Réclame aussi un collègue « jeunes chercheurs » au niveau de toutes les instances : CA, CNESER...

SNESUP-FSU : Grande université dotée d'une offre de formation, qui devra être examinée par un conseil (sénat académique, qui en réalité est la même chose que le CAc). U pas dans cette situation qui a une offre de formation pourrait se voir dépossédée de son offre de formation. Cercles concentriques s'écartent au niveau M, avec un mécanisme d'accréditation. Comment on fait quand certaines U ont des offres de formation et d'autres non, sans créer un système à 2 vitesses.

Fontanille : ne voit pas le pb comme ça. Conseil académique de l'U actuelle fera l'offre de formation. Si plusieurs établissements sur un site c'est la structure au dessus qui élabore le grand cadre global de la formation et ne va pas faire d'offre propre de tel ou tel master. Si offre proche entre deux universités dans un même cercle, il faut qu'il y ait une structure de régulation qui dise voilà ce qu'il faut sur le territoire, et aussi c'est telle U qui fera telle formation et telle U qui fera telle autre formation. Ensuite chaque U élabore le détail de la formation et la fait passer devant son CAc.

SNESUP-FSU : Question est : qui définit l'offre de formation, qui la valide, qui l'habilite ? Dans un processus d'accréditation, on accrédite la structure.

Fontanille : l'accréditation, on en parle après

UNSA : CAc = Elus directs et élus indirects. Statuts propres ? Collèges spécifiques dans le CA : rappelle qu'un administrateur élu est là pour discuter de tous les sujets et défendre tous les personnels, y compris les jeunes chercheurs. Opposé à la balkanisation dans les CA, chacun représentant uniquement un petit secteur de l'université : impossible pour le CA de définir une stratégie globale.

Attributions du conseil académique : budget défini pour offre de recherche voté là ?

Collet : Budget recherche global voté au CA. Répartition entre les équipes peut être du ressort du CAc. C'est ouvert.

FSU : Conseil des composantes joue un rôle dans l'élaboration des décisions du CA ; semble avoir une fonction plus importante que le conseil académique. Quel est l'intérêt d'un conseil des composantes ?

Rôle des CT (Comités Techniques) ? On n'en parle pas. Si le CA ne fait qu'aller à l'encontre des positions du CT sans avoir à le motiver, les CT seront marginalisés.

Collet : CT dans la loi. Compétence légales, maintenues, s'imposent aux univ.

FSU : Actuellement CT ont peu de fonctions dans les univ. Considérés comme subalternes.

A part jouer un rôle d'interface avec les régions, quel est l'intérêt des « grandes universités » ? Meilleure recherche, meilleure formation ? Pas convaincue...

QSF : favorable au rôle qui serait donné au CA (ne doit pas s'occuper de gestion). Plus problématique : lien entre formation et recherche au sein du CAc : étudiants n'ont pas la compétence pour discuter de la politique scientifique des universités, surtout de la recherche.

MET : Il y aura des étudiants dans le Conseil académique. Questionnement sur représentation des étudiants suite annulation des élections au CNESER. Demandaient à créer plusieurs collèges différents pour les étudiants au CNESER. Nouvel électorat sur le collège dans les conseils académiques. Sur-représentation des doctorants dans les CS (pointée par le TA). Organiser la représentation des doctorants et post-docs. Urgent d'attendre pour refaire élections au CNESER.

Collet : Nouveau décret électoral avec nouvelles règles. On ne peut pas attendre : il faut que les élections au CNESER pour les étudiants soient refaites rapidement. Si loi instaure le Conseil Acad, la question se posera pour élections suivantes des modalités de désignation des grands électeurs.

AutonomeSup : Favorable au conseil académique, avec des représentants des composantes. Du coup quel intérêt du conseil des composantes ? Là où existe conseil des directeurs d'UFR, sert à court-circuiter le conseil d'UFR... Défavorable aux conseils des composantes.

FO : quel est le périmètre des nouveaux « Grands Etablissements » ?

Collet : logique académique ; cas plus complexe en IdF.

FAGE : Si désaccord entre CA et conseil académique, qu'est-ce qui est prévu ? Nécessité d'harmoniser pour les personnalités extérieures.

Sgen-CFDT : défend l'université fédérative qui correspond à l'idée d'université à vocation universelle et pas une séparation en facultés de droit, des sciences, etc. Ensemble des formations de moins en moins cloisonnées. Université fédérative est une avancée nécessaire. Conseil des composantes pas une nouveauté : bcp de Pdts réunissent de manière informelle les directeurs des composantes. Risque effectivement de court-circuitage des conseils d'UFR et des conseils de composantes. Intérêt du conseil des composantes tel que prévu maintenant : pas seulement les directeurs mais des représentants des conseils des entités composantes...

FSU : quelle régulation nationale ? Calendrier : étalement entre 2 ans et 10 ans pour la mise en application. Mandats des présidents courent jusqu'à quand ?

Fontanille : Recrutements : conseil acad fonctionne en conseil restreint, c'est juridique. Peut être un comité qui s'extrait du conseil acad.

Conseil des composantes doit réunir des gens ayant un mandat de leurs conseils. Distinguer le rôle de ces représentants des composantes dans le conseil des composantes et celui des représentants des conseils des composantes dans le conseil académique. Composantes sont en effet représentées 2 fois. Mais attributions et compétences différentes. Dans le conseil académique apportent expertise de proximité (recrutement, évolution offre de formation, réorganisation des équipes de recherche...).

Conseil des composantes au niveau de l'entité fédérative, rôle très différent = préparation et application des délibérations du CA, le CA ayant à trancher sur stratégie, répartition des moyens, des emplois ; conseil des composantes discute de la faisabilité des arbitrages, de la mise en œuvre ; c'est un « conseil-adjoint au CA », un lieu de concertation, rassemblant les différentes composantes et les différents sites.

Dans le CA, les personnalités extérieures participent à toutes les délibérations, et à l'élection du Pdt. Tout doit être cadré dans le CA : catégories identifiées, modalités de choix précisées. Dans le conseil académique, nombre de missions étendues, les décisions se prennent uniquement avec les élus des personnels et des étudiants, mais toute la préparation des travaux se fait avec les personnalités qualifiées dont on a besoin, dans les différentes commissions, pas les mêmes selon les sujets. Ne pas prédéterminer les découpages. Respect de la liberté statutaire des établissements.

QSF : Jeunes Ch doivent avoir une représentativité. Mais voir les enjeux. Exemple : profiler un poste ; si large représentation des étudiants vont se focaliser sur le L1. Les étudiants n'ont pas vocation à se positionner sur la politique de recherche. Qu'ils s'occupent des bibliothèques et des restaurations U.

UNSA : Y voit de moins en moins clair... Niveau de raisonnement sur ces conseils = « Grande Univ » territoriale ? Comment s'articulent ces différents conseils ? CA = grandes orientations stratégiques, mais au niveau d'une univ, c'est quoi si ce n'est les orientations d'enseignement et de recherche.

FSU : Quelles décisions stratégiques restent au CA des Universités composantes du Grand ensemble quand tout est cadré par les instances du Gd ensemble ?

Fontanille : CA s'assurera du respect de l'équilibre et de la faisabilité financière sur le long terme. Stratégie d'ensemble. Levier = budget. Ex : Toulouse 3U et des Ecoles : Gd Etablisst univ donne la carte de la formation sur l'académie et dit qu'il faut telle et telle formation à Albi ou Tarbes... Contrat de site dira ce qu'il faut faire où et après c'est chaque université ou école qui au travers de ses propres conseils décidera dans son périmètre.

Unef : Y aura-t-il des moyens supplémentaires pour rééquilibrer à l'intérieur des sites ? venant d'où ?

Fontanille : Ce qui est du national : rééquilibrer par le ministère, via le contrat. C'est dans le contrat signé entre la Grande Univ et l'Etat qu'il sera précisé comment il faudra distribuer les moyens.

Nouvelle méthode de répartition des moyens tiendra compte de la recomposition. **La totalité des moyens va aller à la structure porteuse qui sera chargée de redistribuer.**

FERC-CGT : CA et Conseil Académique, avec 2 Pdt différents, dont l'un est une instance de concertation. Quid quand il y a conflit ? Pdt du CA sera-t-il un gestionnaire ?

Collet : C'est le Président de l'univ qui décide. Président du CA sera universitaire (art loi ne sera pas modifié). Distribution des pouvoirs, qui nécessite un Conseil académique avec ses attributions propres.

UNSA : superposition de structures. Volonté de ne pas multiplier les composantes. Structures d'UFR existent par la loi mais n'ont plus de pouvoir. Clarification sur cet empilement de structures ? Plus de Vice-Pdt statutaire ?

Collet : Conseil des composantes : note avis partagés... Ouvrir la liste des composantes... Ex collegium. Conseil de ces composantes est plutôt le conseil de ces structures internes.

FSU : Choix stratégique des offres de formation. Les établissements pluridisciplinaires ne vont pas se réunir s'il y a chevauchement des offres. Pb pour l'avenir des personnels. Ré-affectation des personnels, loi mobilité...

Collet : nous ne sommes pas dans une logique de RGPP... (*rires dans la salle... ça s'appelle la MAP !*). Se gère dans le respect des statuts et des personnels, pas de licenciements.

SNESUP-FSU : nouveau budget global. L'Etat abonde un budget global. Décision du CA de la super-structure qui répartit sur les composantes le nouveau budget global. La loi permettrait d'avoir des composantes qui ne sont pas dotées de budget.

Collet : Contrat de site = équivalent du contrat quadriennal devenu quinquennal. Pour l'instant on est sur cette enveloppe-là. Un établissement a un budget, on ne supprime pas la personnalité morale des univ regroupées dans une univ territoriale, donc elles ont un budget (sauf si fusionnées).

Composition du conseil académique : poids des étudiants ? Composition : grande lignes et chaque établissement fera ses propositions.

Autres sujets à aborder : **Evaluation des Unité de recherche** : concertation sur le sujet en janvier ; **accréditation, devenir HDR et qualification.**

Accréditation :

Partir du modèle des ED (Ecoles Doctorales) qui sont accréditées aujourd'hui. Même chose pour les ESPE. Mode global de l'accréditation : qu'est-ce qu'on accrédite ?

Fontanille : niveau d'accréditation est le vrai souci. Grand domaine disciplinaire, ou aller à un grain plus fin ? Pas tranché. Eviter que des membres des U fédératrices qui ne sont pas universitaires puissent délivrer des diplômes qui appartiennent au monopole universitaire. On ne peut pas accréditer l'ensemble de l'établissement sans dire quelle partie de l'établissement va être porteuse. Pour master par ex, nécessité d'avoir à la fois l'équipe porteuse pour la recherche et la formation. Mais ça reste l'établissement qui est accrédité et pas l'équipe porteuse. Au Brésil accréditation descend jusqu'à l'équipe identifiée.

Collet : Réalité ED et ESPE. C'est l'ED qui est accréditée mais ce sont les équipes qui sont évaluées pour l'accréditation pour les différents domaines.

FO : accréditation d'établissement ; contenu du diplôme ? passage au CNESER ?

Cytermann : C'est l'accréditation qui passe devant le CNESER et pas les diplômes. Cahier des charges doit être détaillé pour que le CNESER puisse le reconnaître. Evaluation des équipes a posteriori.

Unef : c'est un recul du cadrage national des diplômes qui va aggraver les inégalités. Contrôle sur le diplôme ne pourra se faire qu'a posteriori.

UNSA : Pas la même chose que les ED. Pourquoi remplacer une habilitation par une accréditation ? Sous-entend une plus grande autonomie des établissements au détriment du national.

FAGE : méthode indélicate pour les ESPE. Quelle capacité à maîtriser l'offre de formation ? Quelle temporalité pour l'évaluation a posteriori ? Quelle autorité indépendante pour l'évaluation (assurer le cadre européen). Opposés à renforcer l'autonomie sur l'offre de formation.

FSU : redonner au CNESER un rôle important. Rôle méprisé ces dernières années. Accréditation dont on ne connaît pas grand chose. Y aura-t-il vision nationale du CNESER sur l'offre de formation ? Exemple des écoles consulaires qui ont obtenu des accréditations pour des masters... Cela au détriment d'une habilitation avec des critères d'évaluation qui pourraient être définis au CNESER...

Tous les établissements participant à l'ESPE (dont les privés) pourront donner des diplômes nationaux. Très grave. Principe d'Habilitation avec un cahier des charges plus sérieux et un rôle du CNESER. Règlementation nationale qui cadre un certain nombre de choses.

Filâtre : CNESER consulté actuellement en juillet sur l'ensemble des dossiers d'accréditation y compris les habilitations. La création des ESPE ne peut être vide de projet ; l'accréditation précède la création des ESPE. Le CNESER est à chaque instant dans la boucle.

SNESUP-FSU : Si c'est l'ESPE qui est accrédité, est-ce qu'un établissement privé sera habilité à délivrer un diplôme de master d'enseignement ?

Filâtre : Non, pas concevable qu'un institut catholique délivre un diplôme. Instituts catholiques ne sont pas dans la boucle des ESPE. Mais il faut que les personnels de l'Établissement Privé sous contrat soient formés. Il y aura une convention rectorale séparée.

SNESUP-FSU : Ce n'est pas dans le texte actuel qui institue les ESPE.

FO : ESPE qui sont membres fondateurs. Il a été dit au MEN (M. Jollion) que c'est au niveau local que se décidera l'entrée des écoles privées. Rappelle l'arrêté de 2006 (30 août) qui a conféré la possibilité de délivrer un master à des établissements privés.

SNESUP-FSU : indique master de la Catho d'Angers en conventionnement avec l'U d'Angers qui permettait de former des enseignants.

Collet : retient accord sur 2 points : nécessité de cadrage national et passage devant le CNESER au cours de la procédure. Il faudra le garantir. Vont retravailler la question.

Sup' recherche UNSA : Pourquoi passer de l'habilitation à l'accréditation ?

Fontanille : esprit est le même. Accréditation globale sur un projet de domaine, avec à l'intérieur des diplômes décrits. Ce qui est conçu, examiné, validé, évalué, n'est pas le diplôme, mais l'ensemble plus large pour lequel on a été accrédité. Volonté : diminuer la prolifération d'intitulés de diplôme. Et contrôler globalement sur le territoire cette prolifération qui est encouragée par l'habilitation détaillée des diplômes.

Sup' recherche-UNSA : que se passe-t-il si certains diplômes habilités et pas d'autres ? accréditation de tous ou d'aucun ?

FO : Risque de diplôme de site ?

Fontanille : Accréditation ne retire pas la régulation. Renvoie à des diplômes nationaux. Impose une cohérence et propose une confiance. Cadre national strict.

Unef : on apprend le motif de régulation de l'offre de formation = éviter la prolifération des intitulés de diplômes. C'est un moyen de pression pour influencer sur l'offre de formation globale ?

Collet : C'est une simplification. Accréditation de la possibilité pédagogique en fonction des personnels présents.

FAGE : repose questions temporalité, comment on maîtrise le nombre de diplômes, et qu'est-ce qui se passe avec cette approche par « bloc de diplômes ».

FSU : Intérêt de maintenir des formations au niveau local pourquoi pas ; inverse : effet pernicieux de créer des formations pour maintenir des postes. Où se place le curseur ?

Collet : Temporalité des conseils ; pas obligé de renouveler en même temps les deux conseils ; Temporalité pour accréditation : exemple de la CTI¹⁸, qui donne accréditation pour 6 ans pour diplômes d'ingénieur, en adéquation avec la durée du diplôme. Sinon n'a pas de sens.

Fontanille : deux scénarios à trancher. Accréditation du bloc : peut-être pour des durées différentes. Accréditation de certaines parties du bloc ? CTI procède parfois par accréditations provisoires, en demandant des améliorations pour telle ou telle partie... Scénarios à mettre en place. N'ont pas réponse à tout.

Sup' recherche-Unsa : vous proposez de refaire la même chose que ce qui se passe en habilitation.

Collet : Passer de l'évaluation d'un objet, le diplôme, à une accréditation d'une équipe qui est capable de mettre en place un projet.

De part et d'autre nous avons besoin d'approfondir.

Devenir de la HDR et de la qualification :

QSF : proposition 129 de V. Berger (chercheur ou EC peut diriger une thèse sans obligation HDR) est équivalente à supprimer la HDR. HDR défendue par beaucoup d'EC. Question de la parité H/F = faux problème ; est contre la suppression de la HDR, contraire aux intérêts de la politique scientifique ; HDR nécessaire pour passer prof : garder le critère du mérite scientifique comme déterminant.

AutonomeSup : favorable au maintien de la HDR. Importante pour la qualité de l'ES, le passage en prof. Cas particulier d'autorisation ponctuelle qui peut être donnée par le CS d'une univ pour permettre à quelqu'un qui n'a pas d'HDR de diriger une thèse.

Qualification : élément fondamental du caractère national du métier, délivré par le CNU ; suppression => c'est le statut qui serait remis en cause.

SNCS-FSU : HDR système élitiste dans son mode d'attribution et de fonctionnement. Espère que la question ne glissera pas sur le statut de chercheur qui n'a besoin ni d'HDR ni de qualification.

FSU : Egalité H/F : dans le corps des Maîtres de conférences, il y a 70 % de femmes et 30 % d'hommes, dans le corps des Professeurs d'univ, il y a 30 % de femmes pour 70 % d'hommes...

Question de la qualif' et de la HDR se pose pour EC et pas chercheurs. Se pose au niveau du passage MCF à Prof ; Fonction à la fois formation et recherche ; Suppression vont à l'encontre de ce phénomène-là. Qualif' va au-delà de la reconnaissance de l'activité de recherche. Nous y tenons. Concernant la HDR, des fois ce n'est qu'une simple compil d'articles. Devrait être un temps pour prise de recul sur ses propres recherches et être à même d'encadrer des doctorants. Aider les MC à devenir encadrants de thèse et construire progressivement leur métier en étant co-encadrants. Publication d'articles n'amène qu'à une vision

¹⁸ CTI : commission des titres d'ingénieurs

parcellaire, tout le travail de synthèse développé dans les ouvrages est de moins en moins valorisé. Garder la HDR pour cela.

CJC : Ne militent pas particulièrement pour ou contre le maintien de la HDR : fondamental de dire que qualités scientifiques sont importantes mais pas suffisantes pour encadrer une thèse ; responsabiliser la personne vis-à-vis du doctorant, c'est une expérience de RH. Evolution de la HDR dans ce sens.

Sgen-CFDT : Pas de religion pour ou contre la HDR. Seule voie d'accès au corps de prof => pose problème de gestion des carrières, car privilégie la recherche au détriment des aspects pédagogiques. Quels que soient les dispositifs de réussite en licence qu'on mettra en place, ça échouera...

Sup' recherche-Unsa : HDR : exigences par rapport à la HDR très hétérogènes selon sections CNU. Nécessité de cadrage national pour l'ensemble des sections, y compris en intégrant capacités d'encadrement. Suppression de la qualif' est une aberration. Si c'est pour faire des économies avec le CNU... Qualif' nationale très importante.

QSF : Comprend pas comment on peut être contre l'élitisme. Compétence des encadrants ? HDR : dans certains cas c'est trop facile, des fois c'est trop difficile. Voie moyenne à trouver. Il faut un système national. Qualification indispensable car universitaires trop laxistes pour valider les thèses... (!)

SUD : Complètement d'accord avec la proposition 129 du rapport Berger pour qu'un enseignant-chercheur ou un chercheur puisse encadrer officiellement une thèse sans avoir besoin d'avoir une HDR : mise en conformité avec ce qui existe et arrêter avec l'hypocrisie de désigner un directeur de thèse muni d'une HDR au-dessus. Mais ce n'est pas la seule condition pour un bon encadrement de doctorant : doctorants doivent être tous financés, avoir un poste de travail, être accueillis dans des équipes, avoir accès à de bonnes conditions de travail, bénéficier de l'aide de personnels techniques. Encadrement de la thèse n'est pas seulement une question de diplôme de l'encadrant individuel. Eviter multiplicité de thésards par encadrant.

? (UNSA ?) : Règlementairement, il n'existe pas de contenu clair de ce qu'est la l'HDR, autant de conceptions que de disciplines voire d'encadrants potentiels de la HDR. Manque de cadrage. Si le but est de démontrer la capacité d'encadrer des recherches et des doctorants, il faudrait peut-être orienter la HDR là-dessus. Dans les disciplines où il existe un concours d'agrégation (sections 1 à 6), on peut devenir professeur très vite sans avoir démontré de capacité à encadrer, c'est sur travaux. Beaucoup de choses à améliorer.

SNESUP-FSU : HDR : tableau complexe d'une discipline à l'autre. Mais à maintenir car malheureusement seul moyen pour certains de voir reconnu un niveau de qualification si ne peuvent pas passer prof. Pour le maintien de la qualif. La thèse ne reconnaît que l'aspect recherche. Prise en compte d'autres aspects du métier, au niveau national.

FO : Pour maintien de la HDR et de la qualif. Qualification = maintien du statut national. Des améliorations et cadrages nécessaires, mais ne remettent pas en cause leur existence.

Collet : Consensus pour le maintien de la HDR et de la qualification... Avec des améliorations...

CJC : qualification : pas de religion, mais veulent souligner un pb. Dans certaines sections CNU, on demande thèses longues voire très longues, sans rapport avec la réalité des thèses actuelles qui doivent être réalisées dans des durées courtes. Injonctions contradictoires entre ED et critères de qualification CNU.

SNTRS-CGT : Doctorants qui ont passé leur thèse dans certaines disciplines ou conditions où il n'était pas possible d'enseigner en même temps peuvent avoir les capacités de postuler à poste de MC. S'étonne de l'obligation de faire la démonstration d'avoir déjà enseigné pour se présenter à MCF. Quand on se présente aux concours de la FP, on n'a pas forcément déjà exercé les fonctions. Il y a aussi la possibilité de mise en place de formations à la pédagogie une fois recrutés.

FSU : désaccord entre chercheurs et EC... Difficultés au niveau du CNU sur les critères. Quand étudiants ont eu des charges de cours, ont été guidés par leurs encadrants. Ne sont pas destinés à être seulement chercheurs.

Fontanille : Veut apporter éléments au débat, sans faire de proposition de réforme. A compris les débats des assises comme répondant à la volonté de diminuer les parcours d'obstacle, de supprimer les facteurs de précarisation, de raccourcir la durée de galère entre l'obtention du diplôme et l'entrée dans la fonction. Proposition de supprimer la qualification pour l'accès à MCF allait dans ce sens là ; il faut assumer les contradictions.

L'HDR n'est pas un diplôme national. C'est n'importe quoi : configurations incomparables entre disciplines, entre universités, entre établissements. Avis personnel : ce « plus haut diplôme français » n'a aucun exemple équivalent dans le monde. En quoi a-t-on besoin de définir le cadre dans lequel va s'exercer un doctorat ?

AutonomeSup : « habilitation » repris de l'Allemagne.

Sgen-CFDT : Réfléchir à la qualif' et à la HDR tout seul n'a pas de sens. On doit réfléchir à toutes les facettes du métier d'enseignant-chercheurs, à la carrière des collègues. Effet de bord du contrat doctoral qui a limité les capacités d'expérience d'enseignement pour les doctorants... Tout ça à mettre dans la réflexion. Prise en compte de toutes les facettes du métier d'EC.

CJC : dénonce absence de prise en considération de la condition dans laquelle se réalise la thèse ; CNU a des exigences démesurées, qui joue un rôle dans la précarisation tardive des jeunes chercheurs.

Collet : Retient : reconnaissance du rôle du CNU et de la HDR, mais nécessité de bien cadrer ce qu'on attend de la HDR et du CNU pour un certain nombre de nominations et de promotions.

SNTRS-CGT : quid des SATT ?

Collet : Inscrire le transfert technologique dans les missions de l'ESR. Simplifier le mode de gestion de la propriété intellectuelle.

SNTRS : C'est déjà dans le statut ; Prolifération des structures et dispositifs. Il y a les CRITT¹⁹, les services de valorisation des organismes. Les CRITT d'université (services universitaires qui travaillent avec les PME) voient leurs crédits diminuer de 30 % tous les ans. Pour les SATT il y a par contre plein de fric et il y a beaucoup de gaspillage (salaires des animateurs...).

Collet : L'introduire dans la loi, et voir ce que l'on met derrière la simplification. S'interroge surtout sur la propriété intellectuelle.

International

Collet : Une des missions de l'U = espace européen de l'ESR.

Houzel : Points déjà discutés au CNESER. Rappelle annulation de la circulaire Guéant. Travaillent, avec ministères concernés, sur 3 points du code de l'entrée du séjour des étrangers et droit d'asile :

- Réaffirmer, étendre et mettre en œuvre que quand on est inscrit en doctorat, il faut un titre de séjour pour l'ensemble du cycle d'étude.
- Accès au marché du travail : aujourd'hui autorisation provisoire de séjour n'est attribuée que pour 6 mois, propose allongement à 1 an et supprimer les références aux métiers en tension.
- Facilitation pour les docteurs d'avoir la carte « compétence et talent » (équivalent CB européenne).

¹⁹ CRITT : Centre Régional d'Innovation et de Transfert Technologique

Partenariats : d'après le code, pour signer la moindre convention internationale, l'établissement après vote de son CA doit saisir le MESR qui se tourne vers Quai d'Orsay => implique délais déraisonnables.

Formations multilingues : droit contraignant et possibilités de contestation (juridiquement contestable d'organiser un colloque en France en anglais). Pas de sécurité juridique. Idem pour les formations. Veulent élargir les dérogations, faciliter l'expression de la diversité linguistique.

AutonomeSup : Multilinguisme déjà pratiqué. Accepter le plurilinguisme pour les lettres et SH. Ne pas tout faire en anglais. A présidé une association internationale où discours en 6 langues, la première étant le latin.

FSU : pour le multilinguisme, et pas seulement l'anglais ; former aux langues étrangères à la maternelle...

SNESUP-FSU : également attachées à un vrai multilinguisme. Souligne le cas des Ch et EC, titulaires, qui ont d'énormes difficultés à obtenir des papiers.

SNTRS-CGT : Fait le lien avec la volonté de numérisation... Pb de reprise des droits à retraite pour les français partis travailler à l'étranger ou les étrangers : dossiers en souffrance...

Houzel : Accueil du Forum de Campus France²⁰ : ce gouvernement n'aurait pas fait le choix de cette orientation. Travaux en cours pour accompagner ce caractère essentiel, ouvert à toutes sortes de langues et cultures. Les ministères concernés travaillent à lever freins d'ordres législatifs, règlementaires et quelquefois des pratiques. Nécessite état d'esprit.

Open access devrait être abordé par la ministre.

Evolution des carrières comprenant plusieurs années à l'étranger : sujet inter-ministériel. Point inscrit à l'odj. Discussion en associant les organismes et la DGRH, mais n'aboutira pas en quelques semaines.

FAGE : quelle volonté par rapport à Campus France. Statut d'APS (autorisation provisoire de séjour) ?

CJC : Pour jeune chercheur étranger, carte la plus appropriée = carte de séjour mention scientifique, prolongée jusqu'à la fin des droits sociaux.

Houzel : Campus France : rentrée juste faite. Discussion plus approfondie pour amélioration du Service Public attendu.

APS est faite pour ceux qui ne sont plus étudiants. Vient faire un relais pour ceux qui viennent de passer leur diplôme, et à qui on veut laisser le temps de se retourner et chercher un emploi. Reste dans ce contexte de la recherche d'emploi.

Prise en compte des droits après la soutenance : parfois situation difficile, car titre de séjour échu avant la soutenance... Sujet en discussion avec le ministère de l'intérieur.

Sgen-CFDT : sur la vie étudiante, inflexion vers la formation tout au long de la vie. Réfléchir comment faciliter l'action des universités en ce sens.

Collet : Mission des universités devrait être affichée « formation tout au long de la vie ».

Clôt la réunion avec calendrier pour la suite :

En bilatéral : 3ème semaine de janvier, en rentrant dans le dur du texte

En collectif : sur l'évaluation des unités de recherche, la première quinzaine de janvier.

Document ? Le diaporama présenté ne nous sera pas envoyé, ce sera le « vrai document définitif » que nous aurons.

²⁰ Campus France : EPIC sous tutelle conjointe du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes et du MESR créé en 2010 = Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale.